



## DECLARATION MENSUELLE D'ACTIONS ET DE DROITS DE VOTE

Etablie en application de l'article L 225-212 du Code de commerce et de l'article 241-4, I 2° du règlement général de l'AMF

- **Coordonnées de la personne chargée de suivre le présent dossier :**

\* Nom : ROUHAUD

\* Prénom : Pascal

\* Fonction : Directeur Administratif et Financier

Tél. : 03.89.74.41.19

Fax : 03.89.74.41.03

- **Société déclarante :**

\* Dénomination sociale : NSC GROUPE

\* Adresse du siège social : 170, rue de la République à 68500 GUEBWILLER

- **Marché Réglementé (Eurolist) : Compartiment C**

31.12.2014	
<b>1. Nombre total d'actions composant le capital de la société déclarante</b>	<b>494.095</b>
<b>2. Nombre total des droits de vote de la société déclarante, calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privés de droits de vote :</b>	<b>791.237</b>
- Origine de la variation : perte du droit de vote double suite conversion au porteur et perte du droit de vote suite à transactions sur actions propres	
- Date à laquelle cette variation a été constatée : 12, 22 et 23 décembre 2014	
Lors de la précédente déclaration en date du 05 décembre 2014 :	
le nombre total d'actions était égal à 494.095	
le nombre de droits de vote était égal à 805.295	
<b>3. Nombre total des droits de vote exercisable de la société déclarante</b>	<b>777.201</b>
Lors de la précédente déclaration en date du 05 décembre 2014 :	
le nombre total d'actions était égal à 494.095	
le nombre de droits de vote était égal à 805.295	

- Présence dans les statuts d'une clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil complémentaire de celle ayant trait aux seuils légaux : « *En complément des dispositions légales, tout actionnaire venant à détenir ou à cesser de détenir un nombre d'actions représentant plus de 2 % des droits de vote doit informer la société, par lettre recommandée avec avis de réception et dans le délai de quinze jours à compter du jour où la fraction est atteinte ou cesse de l'être, du nombre total d'actions qu'il possède.* »

Fait à Guebwiller, le 05 janvier 2015

Pascal ROUHAUD  
Directeur Administratif et Financier

**nsc groupe**

170, RUE DE LA RÉPUBLIQUE - 68500 GUEBWILLER (France) - TEL. +33 (0)3 89 74 40 19 - FAX +33 (0)3 89 74 41 03  
[nsc@nsc.fr](mailto:nsc@nsc.fr) - [www.nsc-groupe.com](http://www.nsc-groupe.com)

SA AU CAPITAL DE 7 905 520 € - 915 420 491 RCS COLMAR - SIRET 915 420 491 00010 - APE 7010 Z - TVA FR 07 915 420 491